Ce livre du P. Eudæmon-Joannes est dirigé contre l'opuscule suivant :

ANTICOTON OV REFVTATION DE LA LETTRE DECLA-RATOIRE DV PERE COTTON. Liure ou est prouué que les Iesuites sont coulpables & autheurs du parricide execrable commis en la personne du Roy tres-Chrestien Henri IV, d'heureuse memoire, M.DC.X.

In-8° de 74 pages et 1 feuillet. Sans lieu d'impression, mais très probablement imprimé à Paris. L'épître dédicatoire à la Reine est signée P.D.C. Rarissime <sup>4</sup>.

Bibliothèque nationale de Paris : Ld' 45.

Ce livre était lui-même dirigé contre celui dont voici le titre :

LETTRE DECLARATOIRE DE LA DOCTRINE DES PERES IESVITES, CONFORme aux decrets du Concile de Constance adressee à la Royne mere du Roy Regente en France. Par le Pere P. Coton, de la Compagnie de Ibsvs, Predicateur ordinaire de sa Majesté. A PARIS, chez CLAVDE CHAPPELET, rüe S. Iacques, à l'enseigne de la Licorne. M.DC.X. Auec privilege du Roy.

In-8° de 29 pages chiffrées, 1 page blanche et 1 feuillet, lequel contient au recto un extrait du Privilège, daté de Paris, le 26 juin 1610. Marque de l'imprimeur sur le titre. Rarissime.

Bibliothèque nationale de Paris : Ld4 42 A.

68

ΒΙΒΛΙΟΝ ΤΟΥ ΙΑΝΟΥΑΡΙΟΥ ΜΗΝΟΣ Περιέχον τὴν πρέπουσαν αὐτῷ ἄπασαν ἀκολουθίαν. Τυπωθέν παρὰ 'Αντωνίω τῷ Πινέλλω. Καὶ παρὰ Θεοφάνους 'Ιερομονάχου τοῦ Εενακίου 'Επιμελῶς

<sup>1.</sup> L'auteur de l'Anticoton ignorait, ou feignait d'ignorer la nationalité du P. Eudæmon-Joannes; c'est du moins ce qui semble ressortir du passage suivant, qui se lit à la p. 23 : « Pour ce venerable Garnet, un jesuite nommé Jean L'heurrux, mais qui deguise son nom en forme hieroglyphique, s'appelant Andreas Eudemonoiohannes Cydonius, a faict tout de nouveau une Apologie imprimée à Cologne, chez Jean Kink, l'an 1610, avec approbation du general Aquaviva et de trois autres docteurs jesuites, où il soustient fort et ferme qu'il est permis de tromper en justice les juges par équivocations, etc., etc. »

